

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 mars 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 mars 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Christophe Mondoloni, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Aurélia Massei à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christelle Combette, Marie-Noëlle Nadal à Camille Bernard, David Frau à Laurent Marcangeli, Paul Mancini à Alexandre Farina, Laetitia Maroccu à Alain Nicolai, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Christian Bacci, Marie-Françoise Gaffory Fau à Jean-François Luccioni, Pierre-Laurent Audisio à Jean-Pierre Sollacaro, Basiliu Moretti à Stéphane Sbraggia, Marine Schinto à Sébastien Deliperi

Etaient absents :

Danielle Flamencourt, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien Deliperi, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

**Séance du mercredi 23 mars 2022
Délibération N° 2022/028
Adoption du budget primitif de l'exercice 2022 du budget
annexe du stationnement**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220323-2022_028-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2022

Affichage : 29/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2022 s'élève à la somme de **1 786 860.00 €** se décomposant comme suit :

- **Section Fonctionnement : 1 415 010.00 €**
- **Section Investissement : 371 850.00 €**

Les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	234 000.00	Chap. 70	Ventes et Prestations de services	1 415 000.00
Chap. 012	Frais de personnel	810 000.00	Chap. 75	Autres produits de gestion	10.00
Chap.65	Charges de gestion	30.00			
Chap. 66	Charges financières	30 130.00			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	65 000.00			
Total Dépenses réelles		1 139 160.00	Total Recettes réelles		1 415 010.00
Chap. 023	Virement à la section investissement	191 418.54			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	84 431.46			
Total Dépenses		1 415 010.00	Total Recettes		1 415 010.00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 16	Dette en capital	107 300.00	Chap. 10	Dotations et reserves	8 500.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 000.00	Chap. 13	Subventions d'investissement	87 500.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	49 550.00			
Chap. 23	Immobilisations en cours	210 000.00			
Total Dépenses réelles		371 850.00	Total Recettes réelles		96 000.00
			Chap. 021	Virement provenant du fonctionnement	191 418.54
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	84 431.46
Total Dépenses		371 850.00	Total Recettes		371 850.00

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe du Stationnement pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du Stationnement ;
Vu la délibération 2022-025 concernant la présentation du débat d'orientation budgétaire tenu le 16 Février 2022 ;

Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2022 ;

Considérant que le projet de budget primitif 2022 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE et ADOPTE

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Stationnement de la ville d'Ajaccio.

VOTE

Par 38 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention(s).

Vote(s) contre : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Abstention(s) : Etienne Bastelica

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

